

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Colle Contact Cléor 30g
Code du produit / formule : BLOR33TM

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation : colle
Toute autre utilisation doit être soumise à l'approbation du service d'application technique/du marketing technique du fabricant.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Cléopâtre
12 bd de Chinon – 37510 BALLAN-MIRE - FRANCE
Tel : +33 (0)2 47 801 800
Fax : +33 (0)2 47 801 804
Email : info@colles-cleopatre.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

EU tel : 112
France : +33 (0)145 42 59 59 (ORFILA)
Belgique : +32 (0)70 245 245
Luxembourg : 8002 5500
Suisse : 145 (Tox info Suisse)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) No. 1272/2008:

Classe de danger	Catégorie de danger	Voie d'exposition	H-Code
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 (effets narcotiques)		H336
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2		H319
Liquides inflammables	Catégorie 2		H225

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) No. 1272/2008:

Pictogrammes:



Mention d'avertissement: Danger

H-Code	Informations sur les dangers
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence et des vertiges.

fiche de données de sécurité

selon le règlement 1907/2006/CE, Article 31 (REACH) et 1272/2008/CE (CLP)

date d'édition : 16/09/2022

P-Code	Informations de sécurité
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/ vêtements de protection/ une protection des yeux.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser un jet d'eau, de la poudre, de la mousse ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Composants dangereux (etiquetage):

Acétate d'éthyle

Classification spéciale pour les produits terminés:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

Des vapeurs des solvants organiques inflammables sont susceptibles de s'accumuler en surface du produit à l'intérieur de l'emballage fermé en particulier sous l'influence de la chaleur. Il faut éloigner toute flamme ou source inflammable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non utilisable

3.2 Mélanges

3.2.1 Caractérisation chimique

Copolymère de: esters de vinyl ; + solvant

3.2.2 Contenu dangereux

Type	N° CAS	N° CE Numéro d'enregistrement REACH	Substance	Concentration %	Classification conformément au règlement (CE) No. 1272/2008*	Remarque
INHA	141-78-6	205-500-4 01-2119475103-46	Acétate d'éthyle	>=50	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066	[1]

Type : INHA : composant, VERU : impureté

[1] = Substance dangereuse pour la santé ou l'environnement; [2] = substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires; [3] = substance PBT; [4] = substance vPvB

*Les critères de classement sont expliqués au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales:

Oter immédiatement les vêtements souillés et mouillés.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à grande eau pendant 10 à 15 minutes et appeler un médecin.

Après contact avec la peau:

Nettoyer aussitôt avec beaucoup d'eau ou à l'eau et au savon. Oter immédiatement les vêtements souillés et mouillés. En cas de malaise, consulter un avis médical (si possible, montrer l'étiquette).

Après inhalation:

Faire en sorte que la personne dispose d'air frais et se trouve dans un endroit calme. Pratiquer la respiration artificielle en cas d'arrêt respiratoire. Appeler un médecin et lui donner la référence exacte du produit.

Après ingestion:

Ne pas provoquer de vomissement: risque d'aspiration. Appeler un médecin et lui donner la référence exacte du produit.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

D'autres informations importantes sont mentionnées dans d'autres parties de ce chapitre.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

faible jet d'eau , poudre d'extinction , mousse , gaz carbonique .

Moyens d'extinction à éviter pour des raisons de sécurité:

jet d'eau .

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

monoxyde de carbone , dioxyde de carbone .

5.3 Conseils aux pompiers

Equipe de protection spécial:

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des équipements de protection individuelle (voir paragraphe 8). Eloigner les personnes non protégées. Eviter l'inhalation de vapeurs et fumées. Eviter tout contact avec les yeux ou la peau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas parvenir dans les égouts ou les eaux. En cas de fuite, contenir et recueillir le liquide avec un matériau approprié (de la terre par ex.). Respecter la réglementation locale.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Faire absorber par un produit tel que la diatomite et éliminer en respectant la réglementation. Endiguer les grosses quantités et les pomper dans des récipients adéquats.

Informations supplémentaires:

Eliminer les sources d'inflammation. Respecter les consignes de sécurité.

6.4 Référence à d'autres sections

Veuillez respecter les informations importantes mentionnées dans les autres chapitres. Et tout particulièrement celles concernant les équipements de protection personnelle (paragraphe 8) et l'élimination des déchets (paragraphe 13).

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Informations générales:

Eviter l'exposition, en prenant des mesures techniques ou grâce à un équipement de protection personnel.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Veiller à une bonne ventilation des locaux de stockage et de travail.

Précautions à prendre contre un incendie ou une explosion:

Tenir à l'écart de toute source d'ignition et ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Refroidir à l'eau les récipients en danger. Tenir à l'écart des flammes nues, des sources de chaleur et des étincelles. Risque d'accumulation de charges électrostatiques lors de transvasements. Lors du transvasement, prendre des mesures contre les charges électrostatiques (installer un câble de terre). En zone fermée, les vapeurs risquent de former avec l'air des mélanges susceptibles d'exploser en présence de sources d'allumage, même dans des conteneurs vides et non nettoyés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de sécurité exigées pour le stockage et les containers:

Protéger du gel.

Conditions de stockage pour les matières incompatibles:

Ne pas stocker avec des matières favorisant le feu ou autoinflammables, ni avec des solides facilement inflammables.

Indications supplémentaires sur les conditions de stockage:

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucunes données disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites de l'air sur le lieu de travail:

N° CAS	Substance	Type	mg/m ³	ppm	E/A	fibres/m ³
141-78-6	Acétate d'éthyle	TLV FR	1400,0	400,0		
141-78-6	Acétate d'éthyle	EU	734,0	200,0		

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler de gaz/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Equipement de protection individuelle nécessaire:

Protection respiratoire

En cas d'exposition de longue durée ou de forte exposition, porter un appareil de protection respiratoire. Appareil respiratoire autonome de protection

Type de filtre recommandé: Filtre anti-gaz A (certains gaz et vapeurs organiques dont le point d'ébullition > à 65 °C), conforme aux normes reconnues, comme NF EN 14387

Protection des yeux

lunettes étanches.

Protection des mains

Gants de protection en butylcaoutchouc.

Protection de la corps

vêtements de protection.

8.2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux et la terre.

8.3 Informations supplémentaires sur la conception technique du système

Respecter les informations du paragraphe 7.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété:	Valeur:	Méthode:
aspect		
Etat physique / forme	liquide	
Couleur	incolore	
Odeur		
Odeur	type d'ester	
Limite d'olfactivité		
Limite d'olfactivité :	pas de données disponibles	
Valeur de pH		
Valeur de pH	non utilisable	
point de fusion/point de congélation		
Point / intervalle de fusion	pas de données disponibles	
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition		
Point / intervalle d'ébullition	77,2 °C à 1013 hPa	
Point d'éclair		
Point d'éclair	-4 °C	(DIN 51755)
Taux d'évaporation		
Taux d'évaporation	pas de données disponibles	
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité		
Limite inférieure d'explosion	2,1 Vol-%	
Limite supérieure d'explosion	11,5 Vol-%	
Pression de vapeur		
Pression de vapeur	97 hPa / 20 °C	
solubilité(s)		
Solubilité dans l'eau.....	pratiquement insoluble	
densité de vapeur		
Densité relative de gaz/vapeur.	Pas de données connues.	
Densité relative		
Densité relative	env. 1,12	(DIN 53479)
	(Eau / 4 °C = 1,00)	
Densité	env. 1,12 g/cm ³	(DIN 53479)
coefficient de partage: n-octanol/eau		
coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas de données connues.	
température d'auto-inflammabilité		
Température inflammatoire	460 °C	(DIN 51794)
température de décomposition		
Décomposition thermique	420 °C	
viscosité		
viscosité (dynamique)	3700 - 4700 mPa.s à 20 °C	(ASTM D445)
Masse moléculaire		
Masse moléculaire	non utilisable	

9.2 Autres informations

Aucunes données disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 – 10.3 Réactivité; Stabilité chimique; Possibilité de réactions dangereuses

10.2 Aucune réaction dangereuse connue si les règles de stockage et de manipulation sont respectées.
D'autres informations importantes sont éventuellement mentionnées dans d'autres parties de ce chapitre.

10.4 Conditions à éviter

aucun(e) connu(e) .

10.5 Matières incompatibles

agents oxydants .

10.6 Produits de décomposition dangereux

Si les règles de stockage et de manipulation sont respectées: aucun connu .

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Toxicité aiguë

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

Acute toxicity estimate (ATE):

ATE_{mix} (oral): > 5000 mg/kg

11.1.2 Corrosion cutanée/irritation cutanée

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.3 Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.4 Sensibilisation respiratoire/cutanée

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.5 Mutagénicité sur les cellules germinales

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.6 Cancérogénicité

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.7 Toxicité pour la reproduction

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.8 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.9 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.10 Danger par aspiration

Évaluation:

Un éventuel risque d'aspiration du fait des ingrédients est reconnaissable à la classification et au marquage du produit général.

11.1.11 Informations toxicologiques supplémentaires

Selon la littérature, l'acétate d'éthyle (141-78-6) irrite les muqueuses, irrite faiblement la peau et la dessèche, et a un effet narcotique. Risques de lésions du foie et des reins.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Évaluation:

L'expérience actuelle montre qu'il n'y a aucune perturbation à craindre pour les stations d'épuration.

12.2 Persistance et dégradabilité

Évaluation:

Pas de données connues.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Évaluation:

Pas de données connues.

12.4 Mobilité dans le sol

Évaluation:

Pas de données connues.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucunes données disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

aucun connu

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Produit

Recommandation:

Élimination par incinération dans une installation pour déchets spéciaux. Les petites quantités peuvent être brûlées dans une installation pour les ordures ménagères. Respecter la réglementation locale.

13.1.2 Emballage contaminé

Recommandation:

Les emballages doivent être vidés (plus de gouttage, plus de ruissellement, curés à la spatule). L'éventuelle réutilisation des emballages doit être soumise au respect des réglementations locales ou nationales en vigueur.

13.1.3 N° du type de déchet (CE)

Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 – 14.4 Numéro ONU; Nom d'expédition des Nations unies; Classe(s) de danger pour le transport; Groupe d'emballage

14.1

Route ADR:

Estimation : Produit dangereux

14.1 UN N° : 1173

14.2 Proper Shipping Name : Ethylacetat, Lösung

14.2 Proper Shipping Name (national) ... : acétate d'éthyle en solution

14.3 Classe : 3

14.4 Groupe d'emballage : II

Chemin de fer RID:

Estimation : Produit dangereux

14.1 UN N° : 1173

14.2 Proper Shipping Name : Ethylacetat, Lösung

14.2 Proper Shipping Name (national) ... : acétate d'éthyle en solution

14.3 Classe : 3

14.4 Groupe d'emballage : II

Transport maritime IMDG-Code:

Estimation : Produit dangereux

14.1 UN N° : 1173

14.2 Proper Shipping Name : Ethyl acetate solution

14.3 Classe : 3

14.4 Groupe d'emballage : II

Transport aérien ICAO-TI/IATA-DGR:

Estimation : Produit dangereux

14.1 UN N° : 1173

14.2 Proper Shipping Name : Ethyl acetate solution

14.3 Classe : 3

14.4 Groupe d'emballage : II

14.5 Dangers pour l'environnement

Risques pour l'environnement: non

Marine Pollutant (IMDG): non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Veuillez respecter les informations importantes mentionnées dans les autres chapitres.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport en vrac en navires-citernes n'est pas prévu.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Respecter les réglementations locales et nationales.

Si vous désirez des informations concernant l'étiquetage, reportez-vous au chapitre 2 du présent document.

Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (Seveso III):

Liste dans la directive	N° courant dans la liste	Seuil quantitatif 1	Seuil quantitatif 2
LIQUIDES INFLAMMABLES	P5c	5.000 t	50.000 t

Autres directives, réglementations et interdictions:

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

15.3 Indications pour le Statut d'Enregistrement International

Dans la mesure où des informations pertinentes sur les inventaires de substances sont disponibles, elles sont citées ci-après.

Corée du Sud (République de Corée) : **ECL** (Existing Chemicals List):

Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.

Japon : **ENCS** (Handbook of Existing and New Chemical Substances):

Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.

Australie : **AICS** (Australian Inventory of Chemical Substances):

Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.

République populaire de Chine : **IECSC** (Inventory of Existing Chemical Substances in China):

Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.

Canada : **DSL** (Domestic Substance List):

Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.

fiche de données de sécurité

selon le règlement 1907/2006/CE, Article 31 (REACH) et 1272/2008/CE (CLP)

date d'édition : 16/09/2022

Philippines	PICCS (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances): Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.
États-Unis d'Amérique (USA)	TSCA (Toxic Substance Control Act Chemical Substance Inventory): Tous les composants de ce produit sont répertoriés en tant que substances actives ou sont conformes à l'inventaire.
Taïwan (République de Chine)	TCSI (Taiwan Chemical Substance Inventory): Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire des substances. Allgemeiner Hinweis: Remarque générale : la législation sur les substances chimiques de Taïwan exige un indexage en phase 1 pour les substances conformes ou listées TCSI si l'importation ou la fabrication à Taïwan dépasse le seuil quantitatif de 100 kg/an (pour les mélanges, à calculer pour chaque composant). L'importateur ou le fabricant en porte la responsabilité.
Espace économique européen (EEE)	REACH (Règlement (CE) 1907/2006): Remarque générale: les obligations d'enregistrement résultant de la fabrication ou de l'importation dans l'espace économique européen (EEE) par le fournisseur mentionné à la section 1, incombent à ce dernier. Les obligations d'enregistrement résultant de l'importation dans l'EEE par le client ou d'autres utilisateurs en aval, incombent à ceux-ci.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Produit

Les informations contenues dans le présent document sont basées sur l'état de nos connaissances au moment de la réactualisation. Les propriétés du produit décrit ne constituent pas une garantie au sens légal du terme.

La mise à disposition du présent document ne dégage pas l'acheteur du produit de sa responsabilité quant au respect des lois et réglementations en vigueur concernant le produit. Ceci est valable notamment pour la revente et la distribution du produit ou de substances ou d'articles contenant ce produit, dans d'autres juridictions et eu égard aux droits de propriété industrielle et commerciale de tiers. Si le produit décrit est transformé ou mélangé à d'autres substances ou matériaux, les informations contenues dans le présent document ne peuvent pas être appliquées au nouveau produit ainsi fabriqué, sauf si mentionné explicitement. En cas de réemballage du produit, le client est tenu de fournir les informations requises en matière de sécurité.

16.2 Informations supplémentaires:

Les virgules figurant dans les données numériques désignent les décimales. Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent que des modifications sont intervenues par rapport à la version précédente. La présente version remplace toutes les précédentes.

Explication des données concernant la classification SGH (Système Global Harmonisé) :

Flam. Liq. 2; H225	Liquides inflammables Catégorie 2; Liquide et vapeurs très inflammables.
Eye Irrit. 2; H319.....	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2; Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3; H336	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3 (effets narcotiques); Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classification	Raisons :
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3 (effets narcotiques)	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	Méthode de calcul
Liquides inflammables, Catégorie 2	Sur la base de données d'essai.

- Fin de la fiche de données de sécurité -